

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 10 juillet 2018

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE LOI DU PAYS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----

#### **Vers une gouvernance de l'emploi, l'insertion, la formation et de l'orientation professionnelles en Nouvelle-Calédonie**

**Le gouvernement a arrêté un projet de loi du pays qui vise à synchroniser l'action publique des collectivités calédoniennes dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour permettre une véritable cohérence et transversalité des différentes politiques publiques menées.**

Depuis plusieurs années, les trois provinces avec le gouvernement et les partenaires sociaux ont engagé le dialogue sur les enjeux et les objectifs des politiques publiques en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles. Cette réflexion, nourrie de nombreux travaux d'experts et des partenaires sociaux, a permis de définir, dans la continuité des orientations stratégiques arrêtées dans le schéma NC 2025, **une politique sectorielle dénommée « stratégie emploi-insertion professionnelle » (SIEP)**, soutenue par l'Union Européenne à travers le XI<sup>e</sup> Fonds Européen de Développement (FED).

Cette stratégie poursuit notamment l'objectif d'assurer l'efficacité et la gouvernance de l'action publique dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Or, il a été constaté que chacune des provinces agit sans réelle concertation, et que les instances paritaires existantes (comité consultatif de la formation professionnelle - CCFP, comité consultatif du travail - CCT) n'assurent, ni le pilotage politique interinstitutionnel, ni la consultation sur l'emploi.

**Et pourtant, l'expérience acquise au travers du CCFP montre à quel point une instance de gouvernance partagée et de concertation est incontournable pour le bon déploiement des politiques publiques.**

C'est dans ce contexte qu'il est apparu indispensable, et l'Union Européenne l'a d'ailleurs identifié comme tel dans le cadre du document de programmation du XI<sup>e</sup> FED, d'offrir un cadre légal à une gouvernance d'ensemble, et de la cohérence à l'action publique en matière d'orientation, de formation, d'insertion et d'emploi. Concrètement, cela se traduit par la création de deux nouvelles instances, qui se substitueront aux commissions existant antérieurement (CCT, CCFP).

1. **La conférence des financeurs** : cette instance politique, composée de représentants du gouvernement et des trois provinces, définira les orientations et votera les budgets correspondants pour des actions communes en matière d'emploi, d'insertion, de formation et d'orientation professionnelles.
2. **Le conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles** : ce conseil interviendra aux niveaux consultatif et technique pour décliner de la manière la plus efficace possible les politiques publiques décidées par la conférence des financeurs. Il regroupera tous les acteurs du secteur : institutions, partenaires sociaux, opérateurs provinciaux des services publics de placement, chambres consulaires et acteurs du secteur, et éventuellement l'État. Le conseil sera composé d'une commission plénière et de quatre commissions techniques.

Cette instance constituera un lieu de circulation de l'information sur les politiques menées par les provinces et la Nouvelle-Calédonie, les moyens qui leur sont alloués, la déclinaison opérationnelle prévue et les projets de textes en préparation. Un bilan annuel faisant le lien entre les politiques publiques et leur application concrète sur le terrain sera produit par ses membres, assorti d'un avis et de propositions, et transmis à la conférence des financeurs.

\* \*  
\*